06/12/2005

Thierry Breton et François Loos prennent acte de l'avis du Conseil de la Concurrence sur le dispositif de consortium pour les électrointensifs

Le Conseil de la concurrence a rendu hier son avis sur le dispositif de constitution d'un consortium permettant à des industriels dits « électrointensifs » (gros consommateurs d'électricité) de lancer des appels d'offre pour leur fourniture en électricité sur une longue période. Ce dispositif avait été évoqué le 20 juillet dernier par les participants à une table-ronde présidée par les ministres, rassemblant producteurs et consommateurs et visant à préserver la compétitivité du coût de l'électricité pour ces industriels électrointensifs. Parallèlement, François Loos a présenté ce dispositif à Nelly Kröes, commissaire européenne chargée de la Concurrence, le 1er décembre dernier.

Le Conseil de la Concurrence considère que la constitution d'un consortium rassemblant les industriels électrointensifs afin de conclure des contrats long terme d'approvisionnement en électricité par voie d'appel d'offre ne serait pas contraire aux règles de la concurrence. Il souligne en particulier que ce dispositif ne constitue ni une entente entre consommateurs, ni une pratique anti-concurrentielle sur le marché de l'électricité, dans la mesure où les volumes concernés restent limités et ne conduisent pas à fermer le marché libre. Cette dernière condition est remplie par la limitation du volume d'énergie que pourrait acquérir le consortium, d'environ 20 TWh par an, annoncée le 20 juillet dernier.

S'agissant des modalités d'intervention des pouvoirs publics visant à délimiter le consortium, les ministres ont pris bonne note des observations du Conseil de la Concurrence et en tiendront compte au niveau du mécanisme fiscal susceptible d'être mis en place. La solution alternative de mise aux enchères proposée par le Conseil ne paraît pas satisfaisante car elle conduirait au contraire à un renchérissement des prix pour les électrointensifs, ce qui n'est pas l'objectif recherché.

Les ministres rappellent que le mécanisme du consortium permettrait aux industriels électrointensifs de disposer d'une visibilité sur les conditions d'achat de leur électricité à des prix plus compétitifs. La mise en ¿uvre de ce dispositif contribuerait à la pérennité, sur le territoire national, des 80 000 emplois concernés par le caractère électrointensif, et éventuellement délocalisable, de leur secteur d'activité.

Les ministres incitent donc l'ensemble des partenaires à constituer ce consortium sans tarder.